Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260312-DELIB2026_29-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/029 **Séance du 12 mars 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, Mme SECHE, Mme DE BEAUCORPS, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. DA SILVA, M. POULAIN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD, M. HERTEL.

Représentés : M. COADIC (représenté par M. TONNEAU), Mme ROUYEZ (représentée par M. RAPINEL).

Absents : M. LEVERGNEUX, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. MALÉCOT

Objet : **Affectation du résultat du budget annexe « Assainissement »**

Au regard du résultat constat sur l'exercice 2025 du budget annexe «Assainissement »:

◆ **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Section de fonctionnement

Dépenses : 323 350,94 €
Recettes : 310 446,71 €
Résultat exercice : - 12 904,23 €
Résultat reporté N-1 : 1 115 023,84 €
Résultat cumulé : 1 102 119,61 €

Section d'investissement

Dépenses : 317 912,40 €

Recettes : 444 300,93 €
Résultat exercice : 126 388,53 €
Résultat reporté N-1: - 25 621,60
Résultat cumulé : 100 766,93 €

Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

- 1 102 119,61 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- *Vu l'art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'avis de la commission finances réunie le mardi 3 mars 2026.*

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260312-DELIB2026_29-DE

Feuillet n°45

- **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat suivante :
  - 1 102 119,61 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 12 mars 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL



Le secrétaire de séance,
Jean-Marie MALECOT